

REGLEMENT PARTICULIER

5ème Rallye du Pays de Caux

Ville de Lillebonne-Vallée de Seine VHC



Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2025), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°32 en date du 19/12/2024 et de la LRSA n° 4 du 19/12/2024

Le 5^{ème} RALLYE Du Pays de Caux ville de Lillebonne Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye du pays de Caux moderne - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 52^{ème} Rallye du Pays de Caux 2025 à l'exception des points suivants :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Normandie, Organisateur Administratif et l'association Rallye'n Caux, Organisateur Technique, organisent les 22 et 23 mars 2025, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Lillebonne, un rallye dénommé :

5^{ème} RALLYE Du Pays de Caux VHC

Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

Voir règlement particulier du 52^{ème} Rallye du pays de Caux ville de Lillebonne.

1.1P. OFFICIELS

Direction de Course VHC :

Directeur de Course VHC	Anouk Mawdsley	Licence 1652-1303
Commissaire Technique VHC	Francis Ballenghien	Licence 5641-1303
Relation Concurrents	Myriam Mawdsley	Licence 11115-1303
	Claire Lebrun	Licence 34860-1311

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye du pays de Caux VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2025 coefficient 1
- Championnat de la ligue du sport automobile de Normandie 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Distribution du carnet d'itinéraire : 22 mars 2025 au bar le Kam & Léon 67 rue la République sortie Assistance de 9h à 16h.

Parc Assistance :

Zone du Mesnil jusqu'au carrefour de la rue de la République et zone du Manoir.

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu le samedi 22 mars 2025 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 à la salle des Fêtes des Aulnes à Lillebonne.

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (Panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le samedi 22 mars 2025 de 9h à 12h et de 13h30h à 18h45 place de l'église à Lillebonne. Voir Road book vérifications techniques.

Les voitures devront être stickées (plaques, Numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications techniques.

La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités.

A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents devant la Salle des Fêtes des Aulnes à Lillebonne.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées le 23 mars 2025 à Garage PIT STOP REVIVAL 14 rue du château 76170 Auberville la Campagne.

Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye du pays de Caux 2025 VHC doit adresser au Secrétariat du rallye :

Rallye'n Caux – Olivier Mallard

65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

En cas de besoin Olivier Mallard 06 14 96 36 84

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 10 Mars 2025 (cachet de la poste faisant foi).

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site du Rallye du Pays de Caux ville de Lillebonne à : www.axions-sport.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum et 50 minimum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 170 voitures. Soit 140 modernes et 30 VHC. Si le nombre de Modernes est inférieur à 140 partants la liste des engagés au rallye VHC sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 170 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 230 euros.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 460 euros.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Rallye'n Caux

Toutes déclarations de « forfait » devront être signalés par mail au secrétariat du rallye ; seule adresse habilitée à la gestion des engagements (sans quoi les droits seront conservés par l'organisation)

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7.P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors des vérifications administratives.

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des FFSA

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye du pays de Caux Moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990). Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 – 5 GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 52^{ème} Rallye du pays de Caux.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 52^{ème} Rallye du pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine représente un parcours de 111 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 Kms.

Longueur totale du rallye : 111 kms.

Longueur du routier : 71 Kms.

Longueur des épreuves spéciales : 40 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3 : 10 Kms.

ES 2 et 4 : 10 Kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un parc Plateaux non gardé est prévu sur la Zone du Manoir à Lillebonne.

Les Plateaux sont interdits dans le parc Assistance.

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir horaire général.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation de la coupe de France VHC 2024.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

♣ Un classement général pour les périodes E à I

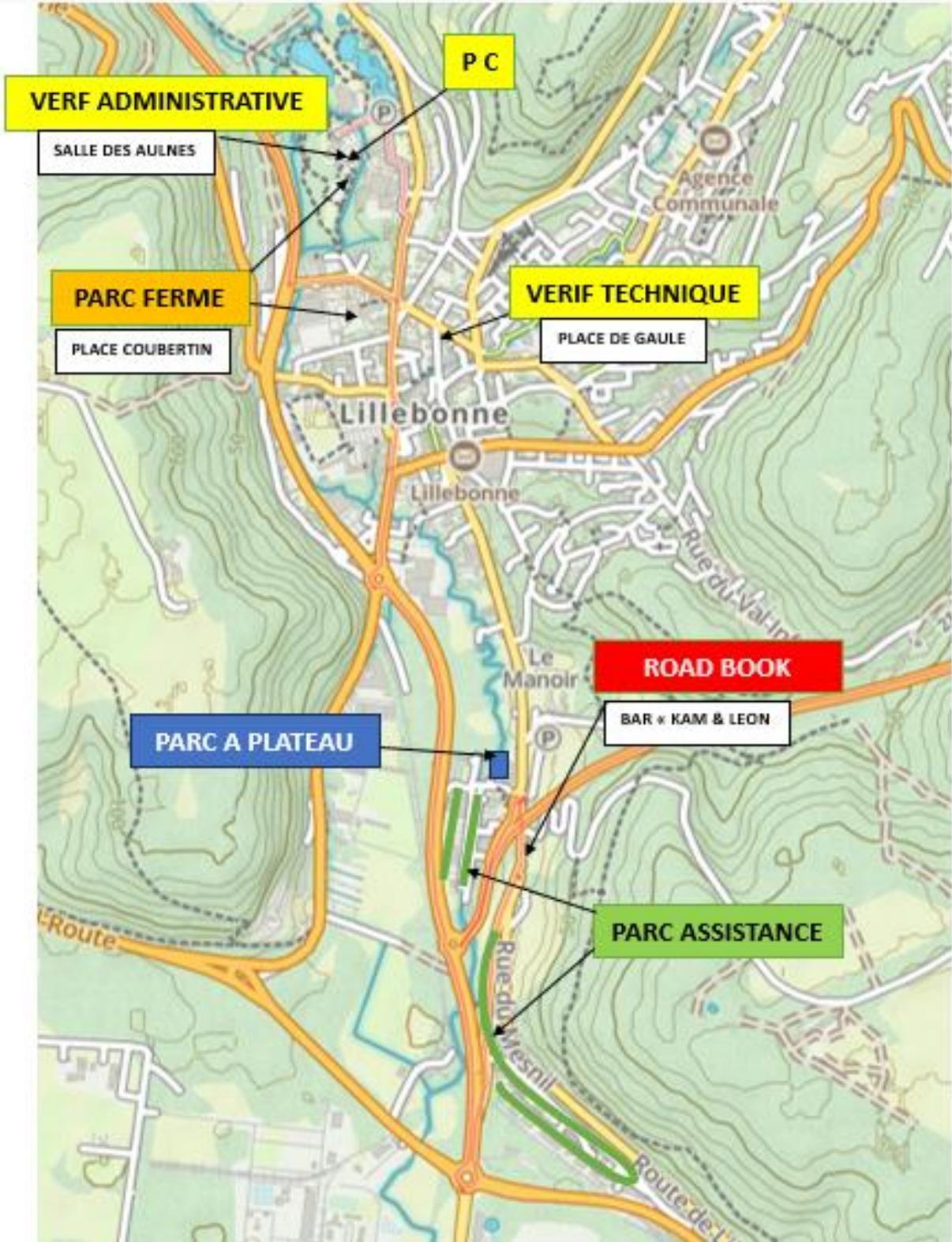
♣ Un classement général pour les périodes J

♣ Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1990)

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra un lot ou coupe.

Plan de l'assistance et timing prévisionnel.



RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE



DIMANCHE 23 MARS 2025
COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2025
ITINERAIRE et CONTROLES

ETAPE 2					Lever du soleil	6h54
CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - les aulnes					8:35
CH 0A	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:10	8:45
CH 0B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	9:00
	Service A (LE MESNIL)					
CH 0C	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	3,40	0:30	9:30
CH 1			10,30	13,70	0:25	9:55
ES 1		10,00			0:03	9:58
CH 2			15,80	39,50	0:35	10:33
ES 2		10,00			0:03	10:36
CH 2A	Regroupement (entrée)- place coubertin		4,70	54,20	0:25	11:01
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN					
CH 2B	Regroupement (sortie)- place coubertin			54,20		13:00
CH 2C	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	56,70	0:15	13:15
	Service B (LE MESNIL)					
CH 2D	Service (sortie)- LE MESNIL		0,50	57,20	0:30	13:45
CH 3			10,30	67,50	0:25	14:10
ES 3		10,00			0:03	14:13
CH 4			15,80	93,30	0:35	14:48
ES 4		10,00			0:03	14:51
CH 4A	Podium - place coubertin		4,70	108,00	0:25	15:16
	Parc Fermé - place coubertin					
	Total	40,00	68,00	108,00		37,00%
					Coucher du soleil	19h17

S e c t i o n 1

S e c t i o n 2